



Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège administratif – Maison du Touch – 12, Rue Notre-Dame – 31370 RIEUMES

Direction environnement et Cadre de vie

Maison des Pyrénées - 136, Route de Pouy de Touges - 31430 LE FOUSSERET

Tél : 05 61 97 93 92 - services.techniques@cc-coeurdegaronne.fr

PROCÉDURE DE PRET DE MATÉRIEL

1. La commune ou l'association du territoire Cœur de Garonne planifie sa manifestation (date, quantité de matériel souhaité)
2. L'association demande auprès de la commune du lieu de la manifestation la quantité de matériel qu'elle peut mettre à votre disposition.
3. S'il manque du matériel, il faut faire une demande à la communauté de communes Cœur de Garonne en renseignant les documents suivants :
 - **Le formulaire de demande de réservation de matériel cosigné par la mairie et l'association,**
 - **Le règlement intérieur co-signé par l'association et le maire,**
 - **Une attestation d'assurance à jour** (responsabilité civile)

La commune envoie la demande aux services techniques à l'adresse suivante : services.techniques@cc-coeurdegaronne.fr

ATTENTION ! les demandes sont à envoyées 3 mois avant la date de la manifestation

4. Les services techniques accuseront réception de cette demande par e-mail sous 8 jours. *(cet accusé ne vaut pas acceptation)*
5. La demande sera ensuite instruite et la commune sera avertie par retour d'e-mail, **de l'acceptation ou du refus** de la demande.
6. La quantité de matériel mis à disposition sera renseignée **en rouge** sur le formulaire de demande de réservation de matériel.

Les « services techniques » contacteront le demandeur la semaine avant la manifestation afin de convenir du lieu, du jour et de l'heure de la livraison du matériel.

Dans le cas de réservation de barnums et de podiums, n'oubliez pas de prévoir de la main d'œuvre pour l'aide au montage et au démontage. (voir Article 5 du règlement intérieur)